



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Soixantième session**

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux pays les moins avancés**

**Quarante-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays  
les moins avancés**

**Rapport du secrétariat\***

*Résumé*

À sa quarante-cinquième réunion, tenue à Bujumbura du 20 au 23 février 2024, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) a analysé les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des activités prévues pour 2023-2024 et a établi son programme de travail pour 2024-2025. Pendant cette réunion, des vues ont été échangées avec le Président du Groupe des pays les moins avancés concernant les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui, ainsi qu'avec des représentants du Fonds vert pour le climat et des organisations compétentes sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés. Le présent rapport contient des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités menées par le Groupe d'experts à l'appui des pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la suite donnée par le Groupe d'experts aux mandats émanant de la Conférence des Parties, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux du Groupe d'experts ; la collaboration de celui-ci avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

---

\* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue car le processus d'examen a pris plus de temps que prévu.



## Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
GERICS	Centre allemand de services climatiques
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale
Outil PA-ALIGN	Outil d'alignement sur l'Accord de Paris
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

## I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) sans modifier sa mission actuelle et est convenue que le prochain examen du mandat du Groupe aurait lieu à sa trente-sixième session<sup>1</sup>. Le Groupe d'experts est chargé par la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) de s'acquitter notamment des tâches suivantes<sup>2</sup> :

a) Soutenir la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA) ;

b) Fournir aux PMA un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation ;

c) En collaboration avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat (FVC), fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir un financement du FVC afin d'élaborer et d'exécuter des PNA ;

d) Formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA en vue de surmonter les difficultés rencontrées par les pays en développement parties pour accéder au financement et à l'appui du FVC aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, et soumettre ces recommandations au Comité permanent du financement (CPF) pour examen ;

e) Mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA<sup>3</sup> en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 relative à l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, y compris le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;

f) Mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment établir des rapports de synthèse afin de prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement et de contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

g) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national (CDN) ;

h) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation, les centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans le cadre de l'exécution de son programme de travail.

2. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Décision 15/CP.26, par. 1 et 2 ; voir également la décision 8/CP.24.

<sup>2</sup> Décisions 5/CP.7, 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.10, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 1/CP.21, 19/CP.21, 16/CP.24, 7/CP.25, 15/CP.26, 9/CP.27, 10/CP.27, 11/CMA.1, 19/CMA.1, 11/CMA.4 et 2/CMA.5.

<sup>3</sup> LEG. 2012. *Plans nationaux d'adaptation : directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation*. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Guidelines/Pages/Technical-guidelines.aspx>.

<sup>4</sup> Décision 21/CP.22, par. 14.

3. Enfin, le Groupe d'experts est chargé de rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions<sup>5</sup>.

## II. Quarante-cinquième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

### A. Délibérations

4. À sa quarante-cinquième réunion, tenue à Bujumbura du 20 au 23 février 2024, le Groupe d'experts a débattu de l'aide à apporter aux PMA pour l'élaboration et l'exécution des PNA ; de la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ; de l'élaboration de directives techniques relatives aux PNA et des activités du groupe de travail technique sur les PNA ; du suivi et du contrôle des progrès accomplis concernant l'élaboration et l'exécution des PNA ; du dialogue et de la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM concernant l'accès des PMA au financement ; des moyens d'aider les PMA à mettre en œuvre effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ; de l'appui aux manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA ; de la collaboration avec d'autres organes et organisations en vue d'apporter un appui aux PMA ; de la prise en compte des questions de genre dans ses travaux et de l'ordre de priorité de ses activités pendant la période 2024-2025.

5. Le Groupe d'experts a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion et à diriger un débat sur les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui. Il s'est en outre entretenu avec des représentants du Fonds pour l'adaptation, du FVC, du FEM et de ses agents de réalisation ainsi que d'organisations compétentes pour débattre de l'appui à fournir aux PMA.

6. Le Groupe d'experts a désigné comme coordonnateurs les membres ci-après et les a chargé de s'acquitter de mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu'il menait en collaboration avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris :

a) Dominique Auger (Canada), Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan) auprès de l'Équipe spéciale chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Jamie Ovia (Tuvalu), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et du CPF sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Dominique Auger, Kenel Delusca, Mokoena France (Lesotho) et Richard Mfumungu (Zambie), pour les travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris ;

d) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia, pour les travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;

e) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi), pour les travaux relevant du programme de travail de Nairobi ;

f) Laurie Ashley (États-Unis d'Amérique), Fredrick Manyika et Idrissa Semde (Burkina Faso), pour les travaux menés avec le CPF et les contributions au programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;

g) Laurie Ashley, Buddi Sagar Poudel (Népal) et Gersom Van der Elst (Royaume des Pays-Bas), pour les travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie (CET) et le Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) ;

<sup>5</sup> Décision 6/CP.16, par. 3.

h) Laurie Ashley, Adao Soares Barbosa, Idrissa Semde et Caoimhe Sweeney (Irlande), au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

i) Caoimhe Sweeney, Gersom van der Elst et Benon Yassin au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

j) Gabriel Kpaka (Sierra Leone), Richard Mfumu Lungu et Mery Yaou, pour les travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

7. La liste des membres du Groupe d'experts au 23 février 2024 est reproduite à l'annexe I.

## B. Activités intersessions

8. Le Groupe d'experts a pris acte des activités qu'il avait menées depuis sa quarante-quatrième session, notamment de :

a) La poursuite des dialogues avec les pays sur les PNA en vue de faire avancer l'élaboration et l'exécution de ces plans<sup>6</sup> ;

b) La mise à jour des récapitulatifs des idées de projet soumis dans le cadre de l'initiative axée sur le développement de la filière d'exécution des PNA et des priorités en matière d'adaptation recensées dans les PNA<sup>7</sup> ;

c) La tenue de consultations avec les parties prenantes afin d'orienter l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA ;

d) La participation aux préparatifs des réunions et manifestations organisées dans le cadre de la vingt-huitième session de la COP, notamment en assistant à la réunion préparatoire du Groupe des PMA et en organisant des manifestations parallèles sur les travaux du Groupe d'experts à l'appui des PMA et une manifestation conjointe avec le Comité de l'adaptation sur les enseignements à retenir et la marche à suivre concernant l'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

e) L'organisation de téléconférences avec les membres du Groupe d'experts les 5 novembre 2023 et 25 janvier 2024 pour s'entretenir, entre autres sujets, des activités prioritaires et des grandes étapes prévues pour le dernier trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024, des principaux éléments du rapport de 2023 sur l'état d'avancement des PNA<sup>8</sup>, des préparatifs et des résultats de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA, ainsi que de l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Groupe d'experts.

<sup>6</sup> Des dialogues ont été menés avec le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Malawi et les Îles Salomon.

<sup>7</sup> Les deux récapitulatifs mis à jour sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2023/18.

## C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation<sup>9</sup>

### 1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

9. Le Groupe d'experts a noté qu'au 13 mars 2024, 22 PMA avaient établi leur PNA et l'avaient soumis sur la plateforme NAP Central<sup>10</sup>; 2 d'entre eux avaient élaboré et communiqué des stratégies sectorielles et thématiques et d'autres produits pertinents<sup>11</sup>; 16 étaient en train d'élaborer leur PNA et les soumettraient en principe entre 2024 et 2025<sup>12</sup>; 5 n'avaient pas commencé à élaborer leur PNA<sup>13</sup>. Deux PMA devaient encore fournir des informations actualisées<sup>14</sup>.

10. Le Groupe d'experts a également noté que 21 des 22 PMA qui avaient soumis leur PNA<sup>15</sup> avaient aussi élaboré et soumis des propositions en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Ces propositions concernaient des activités visant à remédier aux risques climatiques dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau. Les propositions du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cambodge, de l'Éthiopie, de Kiribati, du Libéria, de Madagascar, du Népal, du Niger, de la Sierra Leone, du Soudan, du Tchad, du Timor-Leste et du Togo ont été approuvées par le FVC aux fins de leur financement.

### 2. Progrès accomplis concernant l'appui fourni

11. Le tableau 1 présente l'état d'avancement des propositions de projet relatives à l'élaboration de PNA soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), lequel peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays<sup>16</sup>, et du Fonds pour les PMA (géré par le FEM).

Tableau 1

**État d'avancement des propositions de projet soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, au 21 mars 2024**

Source de financement Région		Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC	Afrique	54 (35)	39 (24)	31 (20)
	Asie et Pacifique	38 (9)	31 (7)	30 (6)
	Europe orientale	11	10	10
	Amérique latine et Caraïbes	37 (1)	30 (1)	28 (1)

<sup>9</sup> On trouvera dans la présente section un aperçu des progrès réalisés par les PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Pour des informations détaillées sur les progrès accomplis par tous les pays en développement, voir les rapports d'activité annuels, consultables à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/747>.

<sup>10</sup> Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie. Les PNA sont disponibles à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/submitted-naps>.

<sup>11</sup> Cambodge et Népal. Voir <https://napcentral.org/sectoral-naps>.

<sup>12</sup> Comores, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie et Tuvalu.

<sup>13</sup> Angola, Djibouti, Érythrée, Îles Salomon et Yémen.

<sup>14</sup> Afghanistan et Myanmar.

<sup>15</sup> Tous les pays cités dans la note de bas de page 10 ci-dessus, à l'exception de la République centrafricaine.

<sup>16</sup> Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC.

<i>Source de financement</i>	<i>Région</i>	<i>Nombre de propositions soumises</i>	<i>Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation</i>	<i>Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés</i>
<b>Total</b>		<b>140 (45)</b>	<b>110 (32)</b>	<b>103 (29)</b>
Fonds pour Afrique les PMA		8	8	6
	Asie et Pacifique	2	1	1
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	0
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>

*Note* : 1) Les nombres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses ; un tableau plus détaillé dans lequel figurent des listes des pays soumissionnaires est consultable à l'adresse suivante : [https://napcentral.org/accessing\\_funding\\_for\\_NAPs](https://napcentral.org/accessing_funding_for_NAPs).

12. En ce qui concerne l'appui technique, le Groupe d'experts continue d'offrir aux PMA une aide directe et un appui par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA en vue de les aider à élaborer et à exécuter plus rapidement leur PNA (voir la section IV ci-dessous). Plusieurs organisations continuent de contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA (voir la section IV.B, ci-après).

#### **D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les PMA**

13. Le Groupe d'experts a pris note des informations fournies par le secrétariat du FEM sur le financement non remboursable se montant à 245,1 millions de dollars accordé par le Fonds pour les PMA pour 22 projets<sup>17</sup> depuis le début de la huitième reconstitution des ressources du FEM. Ces projets portent sur des mesures d'adaptation dans les domaines suivants : systèmes agricoles et alimentaires, zones côtières, informations climatiques, gestion des risques de catastrophe, écosystèmes, pêche, garantie des moyens d'existence, solutions fondées sur la nature, infrastructures résilientes et eau.

### **III. Vision d'ensemble de l'appui à l'adaptation dans les pays les moins avancés**

14. Le Groupe d'experts a débattu de sa vision d'ensemble de l'appui à fournir à l'adaptation dans les PMA, qui englobe l'octroi d'une aide par le Groupe d'experts et par d'autres acteurs en vue de mener des actions permettant d'obtenir des résultats appréciables en ce qui concerne le renforcement des capacités d'adaptation, l'amélioration de la résilience et la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques ; l'élaboration de PNA solides et de qualité et l'application de mesures d'adaptation prioritaires qui y sont recensées au moyen d'un financement au titre du FVC et par d'autres sources ; la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA.

15. Le Groupe d'experts a dressé la liste des actions supplémentaires ci-après qui devront être menées pour concrétiser la vision d'ensemble susmentionnée, et précisé qu'elles compléteront toutes les activités en cours destinées à appuyer les mesures d'adaptation dans les PMA :

<sup>17</sup> Les projets sont réalisés dans les pays suivants : Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge (deux projets), Comores, Djibouti, Éthiopie, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan du Sud (deux projets) et Zambie (deux projets).

- a) Par l'intermédiaire du FVC et d'autres sources de financement, renforcer l'appui destiné à tous les PMA afin qu'ils puissent mettre en œuvre les politiques, projets et programmes recensés dans leur PNA ;
- b) Renforcer l'appui aux PMA qui n'ont pas encore élaboré leur PNA afin de leur permettre de le faire d'ici à 2025<sup>18</sup> et veiller à ce qu'aucun PMA ne soit laissé pour compte ;
- c) Accroître les efforts visant à promouvoir les synergies et la complémentarité entre les PNA et les dispositions correspondantes de l'objectif mondial en matière d'adaptation, les communications relatives à l'adaptation, les CDN et les actions visant à prendre en compte les pertes et préjudices ;
- d) Accroître les efforts visant à faire en sorte que tous les PMA aient accès à l'appui en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités nécessaire à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris.

## IV. Activités en cours et prochaines étapes

### A. Aide directe aux pays

#### 1. Appui offert aux pays les moins avancés afin de les aider à soumettre leurs plans nationaux d'adaptation

16. Le Groupe d'experts a examiné la demande formulée par le SBI à sa cinquante-neuvième session visant à ce qu'il recense les difficultés, les lacunes et les besoins des PMA qui n'avaient pas encore entamé l'élaboration de leur PNA, formule des recommandations sur les moyens de remédier à ces difficultés et lacunes et de répondre à ces besoins, et fasse figurer des informations à ce sujet dans le rapport qu'il lui soumettrait pour examen à sa soixantième session<sup>19</sup>.

17. Au 4 décembre 2023, les PMA qui n'avaient pas encore entamé l'élaboration de leur PNA, ou qui l'avaient entamée en 2023, étaient l'Angola, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, les Îles Salomon, le Mali et le Yémen. Les activités menées par ces pays entre 2015 et le 28 mars 2024 pour entamer l'élaboration de leur PNA sont présentées à l'annexe II.

18. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à apporter un appui aux PMA mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus, ainsi qu'aux 14 autres PMA qui étaient en train d'élaborer leur PNA, dans le cadre de l'initiative sur les PNA ouverts et de l'initiative sur les données des PNA (NAP Data) afin de les aider à recueillir les informations essentielles pour l'élaboration de leur PNA et de veiller à ce que chacun d'entre eux établisse son PNA.

19. Le Groupe d'experts a également adopté les recommandations ci-après à l'intention du SBI :

- a) Recommander à la COP de prier le FVC d'étudier les moyens de fournir plus rapidement un appui aux pays mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus afin de leur permettre d'élaborer leur PNA d'ici à 2025 ;
- b) Recommander à la COP de prier le FVC de programmer l'élaboration des PNA plus tôt dans le cycle de vie des projets de planification des PNA au titre du FVC ;
- c) Inviter les pays à utiliser le fichier d'experts des PNA originaires des PMA pour répondre à leur besoins en matière de capacités techniques pour l'élaboration des PNA ;
- d) Inviter les organisations compétentes en mesure de le faire à aider les pays mentionnés au paragraphe 17 ci-dessus à élaborer leur PNA, et à continuer à participer à l'initiative sur les PNA ouverts afin d'aider ces pays à élaborer leur premier PNA d'ici à 2025.

<sup>18</sup> Conformément au paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5.

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2023/21, par. 81.



## 2. Appui offert aux pays les moins avancés pour leur permettre d'élaborer des propositions de projet et de les soumettre au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement

20. Le Groupe d'experts a examiné les mandats ci-après qui lui ont été confiés par le SBI à sa cinquante-neuvième session<sup>20</sup> :

a) Organiser une réunion avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM et les organisations compétentes dans le cadre de l'Expo PNA 2024 en vue de trouver des solutions pour aider les PMA à mettre rapidement en œuvre des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA, et inclure dans les rapports qu'il soumet au SBI des recommandations sur les moyens de répondre aux besoins des PMA, notamment de remédier aux difficultés et lacunes qui continuent d'entraver leur accès aux fonds affectés à l'exécution des PNA. Le Groupe d'experts a accepté de collaborer avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM en vue de préparer cette réunion et d'en assurer la tenue pendant l'Expo PNA 2024 ;

b) Recenser les difficultés qu'éprouvaient les PMA à entamer et/ou à mener à bien la procédure d'accréditation de leurs entités à accès direct, ainsi que les difficultés et lacunes qui empêchaient les PMA d'obtenir l'approbation de projets soumis par leurs entités à accès direct, et leurs besoins en la matière, et de faire part des conclusions de ses travaux dans le rapport qu'il lui soumettrait pour examen à sa soixante et unième session. Le Groupe d'experts a décidé : 1) de mener, entre mars et juin 2024, une enquête auprès des PMA (entités à accès direct, autorités nationales désignées au titre du FVC et équipes chargées des PNA), du FVC et d'autres acteurs concernés afin de recenser les difficultés, les lacunes et les besoins ; 2) d'examiner les résultats de cette enquête à sa quarante-sixième session et d'en établir les conclusions pour examen à la soixante et unième session du SBI.

21. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à partager avec les organisations souhaitant apporter un appui aux PMA des informations sur les catalogues de projets<sup>21</sup> réalisés dans le cadre de l'initiative axée sur le développement de la filière d'exécution des PNA et sur les PNA ; de mener des activités de suivi auprès des pays et de les aider à prendre les mesures nécessaires pour soumettre leurs idées de projet en vue d'obtenir un financement dans le cadre des dialogues avec les pays sur les PNA ; de partager des informations sur les financements disponibles pour la mise en œuvre de projets d'adaptation en s'appuyant sur son document technique relatif au recensement des sources appropriées de financement des mesures d'adaptation à l'intention des PMA<sup>22</sup>.

## 3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

22. Le Groupe d'experts a examiné la demande formulée par la COP à sa vingt-septième session<sup>23</sup>, puis par le SBI à sa cinquante-neuvième session<sup>24</sup>, visant à ce qu'il organise une formation à l'intention des pays en développement parties sur les moyens de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins liés aux PNA. Il a pris note de ses initiatives et activités en cours visant à remédier aux lacunes et à répondre aux besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA, dont certaines comprenaient une formation ou s'appuyaient sur une formation, notamment l'initiative sur les PNA ouverts, l'initiative sur les données des PNA, l'initiative axée sur le développement de la filière d'exécution des PNA, les ateliers de rédaction de PNA, les dialogues avec les pays sur les PNA, l'examen des projets de PNA, le recensement et l'application des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'élaboration des PNA, et la fourniture d'un appui et de conseils techniques par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA. Il a décidé de

<sup>20</sup> FCCC/SBI/2023/21, par. 83 et 84.

<sup>21</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

<sup>22</sup> LEG. 2023. *Mapping of relevant sources of finance for climate change adaptation for the least developed countries* (Recensement des sources appropriées de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'intention des PMA). Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/635395>.

<sup>23</sup> Décision 9/CP.27, par. 9.

<sup>24</sup> FCCC/SBI/2023/21, par. 64.

s'appuyer sur ces actions, ses données d'expérience et les supports de connaissances s'y rapportant pour s'acquitter de ce mandat.

23. Suite à l'enquête mentionnée à l'alinéa b) du paragraphe 20 ci-dessus, le Groupe d'experts a estimé que les thèmes ci-après pourraient être abordés dans le cadre de la formation mentionnée au paragraphe 22 ci-dessus, qui aura lieu en 2024 :

a) Répondre aux besoins en matière de données et de méthodes concernant l'estimation des risques climatiques afin d'orienter le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment en donnant des indications préliminaires sur l'utilisation de modèles appropriés et le cadre d'intégration des PNA et des objectifs de développement durable, l'accent étant mis sur les questions liées à l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

b) Comprendre les approches fondées sur les risques concernant les moyens de faire face aux risques climatiques et envisager des solutions permettant de prendre des mesures ciblées d'adaptation porteuses de transformation ;

c) Utiliser les données des scénarios relatifs aux changements climatiques pour procéder à l'estimation des risques climatiques et trouver des solutions concernant l'exécution des mesures ;

d) Élaborer un plan d'investissement concernant l'exécution des PNA ;

e) Obtenir un financement du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du Fonds pour les PMA aux fins de la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes définis dans les PNA ;

f) Élaborer et employer des outils de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ;

g) Prendre davantage en considération les groupes vulnérables et les communautés locales dans le cadre de l'exécution des PNA, notamment s'agissant des questions liées à l'égalité des genres et aux jeunes.

24. Le Groupe d'experts a décidé d'organiser dans le cadre de l'Expo PNA 2024 une formation concernant certains thèmes mentionnés au paragraphe 23 ci-dessus. Il a noté que cette formation serait limitée en raison du temps disponible (quatre heures et demie au total), du nombre de participants (un participant financé par pays) et, peut-être aussi, du profil des participants. Il a demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, d'étudier les moyens de faire participer un plus grand nombre de personnes, par exemple en dispensant la formation dans un format hybride ou sous la forme d'une formation de formateurs ou en la poursuivant dans le cadre des activités en cours du Groupe d'experts.

#### **4. Fichier d'experts originaires des pays les moins avancés**

25. Le Groupe d'experts a décidé d'actualiser le champ d'application du fichier d'experts en matière de PNA de manière à couvrir les domaines suivants :

a) Les quatre éléments du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, à savoir : poser les premiers jalons et remédier aux lacunes existantes ; établir les éléments préparatoires ; définir les stratégies d'exécution ; procéder à l'établissement de rapports, au suivi et à l'examen ;

b) Les données d'expérience relatives aux actions visant à obtenir les résultats attendus dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation<sup>25</sup>, à tous les niveaux appropriés ;

c) L'accès à un financement au titre du Mécanisme financier.

<sup>25</sup> Décision 2/CMA.5, par. 9 et 10.

## **B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation**

### **1. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation et sous-groupes**

26. Le Groupe d'experts a pris note de l'appui fourni par le groupe de travail technique sur les PNA afin de contribuer aux travaux du Groupe d'experts entre septembre 2023 et janvier 2024, en particulier de l'examen des projets de PNA du Lesotho et de la Zambie et de la communication d'informations sur l'appui fourni aux PMA aux fins de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA.

27. Le Groupe d'experts a également pris note des progrès réalisés par deux des quatre sous-groupes du groupe de travail technique sur les PNA :

a) Le sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA s'est réuni en présentiel en marge de la vingt-huitième session de la COP pour examiner les informations en retour concernant le projet de directives techniques pour l'exécution des PNA (voir le paragraphe 28 ci-dessous) ;

b) Le sous-groupe chargé du suivi des PNA a poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration de paramètres permettant de mesurer les résultats et les effets des mesures d'adaptation. Les résultats de ces travaux serviront de base à la poursuite de l'élaboration de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes.

### **2. Directives techniques pour l'exécution des plans nationaux d'adaptation**

28. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA, notamment du retour d'information du sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA, à savoir notamment :

a) Les directives techniques devraient prévoir l'adoption d'une approche globale et intégrée de l'exécution des PNA, englobant les priorités liées aux composantes de la CDN se rapportant au PNA et à l'adaptation, et être coordonnées avec les autres moyens d'action dans ce domaine ;

b) Étant donné que les mesures d'adaptation sont mises en œuvre à tous les niveaux, du national au local, les directives techniques devraient prendre en considération les interactions entre ces différents niveaux ;

c) Les directives techniques devraient être élaborées en tenant compte des plans visant à renforcer l'appui aux entités à accès direct dans le cadre du plan stratégique du FVC pour la période 2024-2027<sup>26</sup>.

29. Le Groupe d'experts a estimé qu'il convenait de prendre en considération les éléments suivants dans le cadre de l'élaboration des directives techniques :

a) Le fait qu'il existe différents moyens d'entreprendre l'exécution des PNA, en fonction du contexte national et des informations disponibles dans le PNA ;

b) Les diverses sources de financement dans le cadre du Mécanisme financier et en dehors de celui-ci ;

c) Les études de cas concernant les enseignements tirés de l'exécution des PNA jusqu'à présent, et les niveaux de base et de référence en matière d'adaptation par rapport auxquels les changements seront mesurés ;

d) L'objectif des directives, qui doit être clairement indiqué dans celles-ci. Les directives ne visent pas à ce que les pays établissent un document en plus de leur PNA, mais plutôt à faciliter la mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes définis dans le PNA ;

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/document/strategic-plan-green-climate-fund-2024-2027>.

e) Le fait que les directives doivent être faciles à comprendre et à utiliser par les PMA.

30. Le Groupe d’experts a décidé d’établir la version définitive des directives techniques pour l’exécution des PNA en juin 2024 au plus tard et de coordonner cette activité avec la mise à jour des directives techniques pour l’élaboration et l’exécution des PNA. Les projets destinés aux consultations continueront d’être communiqués aux parties prenantes pour que celles-ci apportent leur contribution et les examinent, respectivement, au deuxième et au troisième trimestre de 2024.

**C. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l’élaboration et l’exécution des plans nationaux d’adaptation**

31. Le Groupe d’experts a pris note des travaux visant à élargir le champ d’application de l’outil de suivi et d’évaluation des progrès, de l’efficacité et des lacunes de manière à y inclure davantage de paramètres permettant de mesurer les résultats et les effets des mesures d’adaptation. Il a relevé que les résultats attendus dans le cadre de l’objectif mondial en matière d’adaptation offraient l’occasion au Groupe d’experts d’élaborer des paramètres de mesure supplémentaires. En outre, il a examiné : 1) les caractéristiques des mesures d’adaptation qui devraient servir de base à l’évaluation de leurs effets et de leurs résultats, et l’élaboration des paramètres de mesure correspondants ; 2) les caractéristiques de ces paramètres de mesure, notamment le fait que ceux-ci devaient non seulement être faciles à comprendre par les pays et applicables au niveau national, mais aussi prendre en considération les effets de l’adaptation sur les communautés et les groupes vulnérables.

32. Un ensemble provisoire de paramètres de mesure a été utilisé en vue de procéder à l’évaluation des progrès accomplis dans le processus d’élaboration et d’exécution des PNA, et des questions directrices ont notamment été élaborées en vue de la collecte d’informations sur les progrès accomplis dans le cadre de ce processus.

**D. Collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant l’accès au financement**

**1. Fonds vert pour le climat**

33. Le Groupe d’experts des PMA a fait valoir que l’accès au financement du FVC restait le principal obstacle à l’exécution des PNA pour les PMA.

34. Le Groupe d’experts a noté qu’au 13 mars 2024, 15 PMA<sup>27</sup> avaient achevé et soumis des programmes de pays à l’intention du FVC, lesquels contiennent des informations sur les priorités d’un pays en matière de changements climatiques, notamment une liste des projets qu’il souhaite élaborer avec le FVC.

35. Le Groupe d’experts a en outre constaté qu’au 21 mars 2024, 16 des 68 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans des PMA (voir le tableau 2). Il a également signalé que la moitié de ces entités à accès direct n’avaient pas encore eu accès au financement du FVC.

Tableau 2  
Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat au 21 mars 2024

Pays	Entité accréditée	Envergure des projets visés par l’accréditation <sup>a</sup>	Nombre de projets approuvés	Financement (en millions de dollars É.-U.)
Bangladesh	Infrastructure Development Company Limited	Moyenne	1	256,48
Bangladesh	Fondation Palli Karma-Sahayak	Petite	3	76,84

<sup>27</sup> Bangladesh, Burundi, Cambodge, Guinée, Haïti, Mali, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie.

<i>Pays</i>	<i>Entité accréditée</i>	<i>Envergure des projets visés par l'accréditation<sup>a</sup></i>	<i>Nombre de projets approuvés</i>	<i>Financement (en millions de dollars É-U.)</i>
Bénin	Fonds national pour l'environnement et le climat	Micro	10	9,39
Bhoutan	Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement au Bhoutan	Micro	0	-
Cambodge	Comité national pour le développement démocratique infranational	Micro	0	-
Éthiopie	Ministère des finances et de la coopération économique	Petite	1	45,00
Népal	Alternative Energy Promotion Centre	Petite	1	21,13
Népal	National Trust for Nature Conservation	Micro	0	-
Népal	Nepal Investment Mega Bank Limited	Moyenne	0	-
Rwanda	Ministère de l'environnement	Petite	2	71,85
Sénégal	Centre de suivi écologique	Micro	1	7,61
Sénégal	Banque agricole du Sénégal	Petite	0	-
Ouganda	Ministère de l'eau et de l'environnement	Petite	0	-
République-Unie de Tanzanie	CRDB Bank PLC	Moyenne	1	100,00
Zambie	Banque de développement de la Zambie	Moyenne	0	-
Zambie	Zambia National Commercial Bank PLC	Petite	0	-

Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets de taille « moyenne » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « micro », « petite » ou « moyenne », mais elles ne peuvent le faire pour des projets ou des activités de programme de plus grande envergure (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars ; grande = 250 millions de dollars ou plus).

## 2. Fonds pour l'environnement mondial

36. Le Groupe d'experts a noté qu'au 21 mars 2024, les propositions de projets de 18 PMA<sup>28</sup> avaient été approuvées, leur ouvrant la possibilité d'accéder aux ressources susceptibles de leur être octroyées, soit 20 millions de dollars par pays, au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026).

37. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à communiquer aux PMA qui n'ont pas encore accès aux ressources des informations sur les financements disponibles au titre du Fonds pour les PMA et de collaborer avec le FEM et ses organismes pour aider les PMA à accéder à ce type de financement.

## E. Manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux plans nationaux d'adaptation

38. Le Groupe d'experts a pris note des préparatifs de l'Expo PNA 2024, qui se tiendra à Dhaka (Bangladesh), du 22 au 25 avril<sup>29</sup> sur le thème « Driving transformational adaptation through national adaptation plans » (Stimuler l'adaptation porteuse de transformation grâce aux plans nationaux d'adaptation). Dans ce cadre, les participants réfléchiront aux moyens d'accélérer et d'intensifier l'application des mesures, projets et programmes en faveur de la transformation définis dans les PNA afin que l'adaptation aux changements climatiques soit une réalité à l'avenir, et examineront les objectifs et les cibles à arrêter à cette fin conformément aux résultats du premier bilan mondial.

<sup>28</sup> Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge (deux projets), Comores, Djibouti, Éthiopie, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan du Sud (deux projets) et Zambie (deux projets).

<sup>29</sup> Voir <https://expo.napcentral.org/2024>.

39. Selon la pratique établie pour l'organisation des Expos PNA, le Groupe d'experts a décidé de lancer les préparatifs de la manifestation avec l'aide du groupe de travail technique sur les PNA, de définir les thèmes à aborder à cette occasion et de mobiliser l'appui des participants des PMA et d'autres pays en développement.

40. Dans le cadre de l'Expo PNA seront également organisées la réunion des experts des Parties, qui s'inscrit dans les mesures et dispositions à prendre pour que le SBI entreprenne l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA (voir le paragraphe 41 ci-après) ; la réunion en vue de trouver des solutions pour aider les PMA à appliquer rapidement des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA (voir le paragraphe 20 a) ci-dessus) ; et la formation à l'intention des pays en développement sur les moyens de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins liés au processus d'élaboration et d'exécution des PNA (voir le paragraphe 22 ci-dessus).

## **F. Évaluation des progrès accomplis dans le processus visant à élaborer et à exécuter des plans nationaux d'adaptation**

41. Le Groupe d'experts a examiné la demande qui lui avait été adressée à la vingt-sixième session de la COP afin qu'il organise, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, une réunion d'experts des Parties pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus visant à élaborer et à exécuter des PNA, ainsi que l'expérience acquise, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu, en vue de dresser un état récapitulatif des progrès accomplis dans ce processus<sup>30</sup>.

42. Le Groupe d'experts a examiné l'orientation et les questions directrices de la réunion<sup>31</sup>. Il a mis en place un groupe consultatif chargé de donner des conseils sur l'orientation à donner à la réunion et de contribuer à la collecte et à l'analyse des informations à examiner pendant celle-ci, ainsi qu'à l'élaboration de ses conclusions. Le groupe consultatif est composé de membres et de représentants du Groupe d'experts, du Comité de l'adaptation, du Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et du CPF, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Centre allemand de services climatiques (GERICS), du Partenariat mondial pour l'eau, de l'Institut du développement durable et des relations internationales, du Réseau mondial pour les PNA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

## **G. Gestion des connaissances et sensibilisation**

43. Le Groupe d'experts a pris note de la mise à jour de sa stratégie de communication, dont l'objectif est d'informer les parties prenantes des priorités des PMA et de leurs besoins en matière d'appui pour l'adaptation ; des travaux qu'il a menés afin d'aider les PMA à prendre les mesures nécessaires pour une adaptation réussie ; et de l'expérience, des meilleures pratiques et des enseignements à retenir des efforts déployés par les PMA en matière d'adaptation. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de faciliter l'application de la stratégie, notamment en mesurant la fréquence d'accès à ses différents produits et plateformes.

## **H. Prise en compte des questions de genre**

44. Le Groupe d'experts a examiné le mandat conféré par la COP à sa vingt-huitième session, laquelle avait invité les Parties, les entités des Nations Unies, les organes constitués et les organisations concernées à soumettre, dans le respect de leurs mandats respectifs et dans le cadre de leurs priorités, leurs contributions relatives aux progrès, aux défis, aux

<sup>30</sup> Décision 2/CP.26, par. 3 d).

<sup>31</sup> Voir <https://unfccc.int/event/nap-assessment-mtg-2024>.

lacunes et aux priorités concernant l'exécution du plan d'action pour l'égalité des sexes, afin que les informations ainsi communiquées puissent étayer l'examen final de la mise en œuvre du programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et de son plan d'action pour l'égalité des sexes à la soixantième session du SBI<sup>32</sup>. Il a débattu de sa contribution, qui comprend les mandats pertinents du Groupe d'experts et les dispositions relatives au genre ; les résultats et les publications du Groupe d'experts en matière de genre ; ainsi que des détails sur les activités et les initiatives du Groupe d'experts dans les domaines prioritaires du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Il a décidé d'élaborer la version définitive de sa contribution avant la date limite du 31 mars 2024.

## **I. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

45. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis et les mesures à prendre pour donner suite aux mandats ci-après émanant de la COP, de la CMA et du SBI :

a) Donner des conseils sur l'exécution des PNA<sup>33</sup>. Le Groupe d'experts élabore des directives techniques pour l'exécution des PNA dans le cadre de ce mandat (voir sect. IV.B.2 ci-dessus) ;

b) Établir, tous les deux ans, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties<sup>34</sup>. Le Groupe d'experts a décidé que son rapport de synthèse pour 2024, qui prend en compte les efforts d'adaptation des pays en développement parties, mettra l'accent sur les efforts déployés par les PMA pour obtenir un financement en vue de l'exécution de leur PNA. Il a débattu des grandes lignes du rapport et a décidé de le publier d'ici à décembre 2024 ;

c) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et récapituler les résultats dans les profils de pays sur la plateforme NAP Central<sup>35</sup>, ainsi que dans ses rapports, rapports d'activité annuels et publications sur les PNA ; le Groupe d'experts a noté que les Parties disposaient de plusieurs moyens de fournir ces informations, tels que le questionnaire en ligne sur les PNA<sup>36</sup>, les enquêtes nationales et la collaboration avec les secrétariats du FVC et du FEM, le Conseil du Fonds pour l'adaptation et les organisations concernées afin d'échanger des informations sur les progrès réalisés et le soutien apporté. Il a également estimé que les informations collectées par tous ces canaux éclaireront la réunion des experts des Parties évoquée dans la section IV.F ci-dessus ;

d) Contribuer aux travaux conjoints de compilation des méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, avec l'aide du Comité de l'adaptation et en collaboration avec le CPF<sup>37</sup>. Le Groupe d'experts a pris note du document de référence sur les méthodes<sup>38</sup>, fruit des travaux du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et du CPF sur les méthodes et les manifestations en 2023, qui présentait les résultats préliminaires et les enseignements à retenir de l'application des méthodes ainsi que les mesures pouvant être prises à l'avenir. Il a également pris note des processus en cours susceptibles d'éclairer davantage ou d'être éclairés par la compilation des méthodes, notamment du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5, de la mise à jour des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, de

<sup>32</sup> Décision 15/CP.28, par. 2.

<sup>33</sup> [FCCC/SBI/2017/19](#), par. 73.

<sup>34</sup> Décision 11/CMA.1, par. 13.

<sup>35</sup> Décisions 5/CP.17, par. 32 à 36 ; 4/CP.21, par. 12 b) ; et 8/CP.24, par. 23.

<sup>36</sup> <https://napcentral.org/nap-questionnaire>.

<sup>37</sup> Décision 11/CMA.1, par. 34 et 35.

<sup>38</sup> Comité de l'adaptation, Groupe d'experts et CPF. 2023. *Methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/633175>.

l'élargissement du champ d'application de l'outil de suivi et d'évaluation des progrès, de l'efficacité et des lacunes (voir le paragraphe 31 ci-dessus) et de l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA. Il a décidé de travailler en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le CPF pour examiner les résultats de ces processus et de continuer à mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience, selon qu'il convient ;

e) Aider les PMA à appliquer les dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris qui concernent l'adaptation, notamment pour la soumission et l'actualisation des communications relatives à l'adaptation<sup>39</sup>. Le Groupe d'experts a décidé de continuer à appliquer l'outil PA-ALIGN pour aider les pays à appliquer concrètement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ;

f) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national (CDN)<sup>40</sup>. Le Groupe d'experts a examiné le projet de note d'orientation sur les méthodes et les processus envisageables pour faire concorder les PNA et les CDN, ainsi que les nouvelles bonnes pratiques et les enseignements à retenir des PMA. En vue de poursuivre l'élaboration de la note d'orientation, il a décidé de mener une enquête auprès des PMA pour connaître leurs besoins précis en matière de soutien au cours du deuxième trimestre de 2024. La note d'orientation, qui prendra en compte des résultats de l'enquête, sera achevée à la quarante-sixième réunion du Groupe d'experts ;

g) Aider les PMA à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution des PNA<sup>41</sup>. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à faire participer le sous-groupe chargé des forums multipartites lors du choix des mesures pertinentes et de leur mise en œuvre.

h) Poursuivre la mise à jour des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, en tenant compte des dispositions de la décision 2/CMA.5 sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, y compris du sixième rapport d'évaluation<sup>42</sup>. Le Groupe d'experts s'est mis d'accord sur les étapes de l'élaboration des directives en vue d'en établir une version définitive d'ici à la fin de l'année 2024.

## J. Collaboration au titre de la Convention

46. Le Groupe d'experts a pris note des activités faisant déjà l'objet d'une collaboration ou se prêtant à une collaboration éventuelle qu'il mène dans le cadre de la Convention :

a) Donner suite aux mandats énoncés dans la décision 11/CMA.1 en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le CPF, continuer de participer aux travaux de l'équipe spéciale des PNA, associer le Comité de l'adaptation aux Expos PNA, soutenir la mise en œuvre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale au moyen d'orientations techniques et de supports de formation à ce sujet<sup>43</sup> et contribuer à l'élaboration de recommandations sur les moyens d'améliorer la communication d'informations relatives aux mesures d'adaptation et aux progrès accomplis<sup>44</sup> ;

b) Collaborer avec le CPF sur les questions relatives à l'accès des PMA à un financement au titre du Mécanisme financier pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA<sup>45</sup> ;

c) Collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en participant aux travaux de son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et de son groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, en notant que

<sup>39</sup> Décisions 19/CP.21, par. 2 d) ; et 15/CP.26, par. 12.

<sup>40</sup> Décision 10/CP.27, par. 12.

<sup>41</sup> Décision 10/CP.27, par. 13.

<sup>42</sup> Décision 2/CMA.5, par. 47.

<sup>43</sup> Décision 2/CMA.5, par. 44.

<sup>44</sup> Décision 2/CMA.5, par. 45.

<sup>45</sup> Décision 9/CP.27, par. 5.



leurs produits intéressent les PMA pour la planification des mesures d'adaptation et qu'il serait possible de renforcer la collaboration sur les questions de genre avec le Comité exécutif ;

d) Concevoir des activités visant à accroître la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus d'élaboration et d'exécution des PNA et faire part des progrès réalisés à cet égard au Groupe de facilitation ;

e) Se concerter avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour combler les déficits de connaissances sur l'élaboration et l'exécution des PNA, contribuer à l'initiative des PNA ouverts et continuer de promouvoir les possibilités de collaborer avec les PMA dans les domaines thématiques du programme de travail de Nairobi pour veiller à ce que les supports de connaissances de ce programme cadrent avec l'appui et les conseils techniques fournis en continu pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

f) Contribuer aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités et du Forum de Durban sur le renforcement des capacités en continuant de communiquer des éléments relatifs à l'appui au renforcement des capacités et aux besoins des PMA et en présentant l'outil PA-ALIGN et d'autres travaux du Groupe d'experts lors de manifestations pertinentes.

47. Le Groupe d'experts des PMA est convenu de continuer de s'associer à ces activités de collaboration, notamment par une participation active de ses membres mentionnés au paragraphe 6 ci-dessus. Il est convenu également d'inviter les organes constitués à contribuer à l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA.

## **K. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés**

48. Le Groupe d'experts et les représentants des PMA ont échangé des vues sur les priorités de ces pays et sur leurs besoins en matière d'appui en 2024, en tenant compte des résultats de la cinquante-neuvième session du SBI, de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA.

49. Les débats ont porté sur 1) les problèmes particuliers auxquels les PMA font face et les moyens d'aider les pays qui n'ont pas encore commencé à élaborer leur PNA à le faire dès que possible, 2) les obstacles que les PMA doivent surmonter pour mettre en œuvre rapidement les politiques, projets et programmes recensés dans leur PNA et 3) les moyens d'aider les PMA qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025 et à les exécuter progressivement d'ici à 2030<sup>46</sup>.

50. Le Groupe d'experts et les représentants des PMA sont convenus de poursuivre leur collaboration dans les domaines suivants afin de traiter les questions abordées dans le paragraphe 49 ci-dessus :

a) Rendre compte des difficultés rencontrées par les PMA lors de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA, ainsi que des lacunes et des besoins recensés dans ce domaine ;

b) Étudier la possibilité de mener des activités communes d'information sur l'appui dont peuvent bénéficier les PMA ;

c) Coordonner les efforts en collaborant avec les acteurs qui fournissent un appui aux PMA, y compris les entités fonctionnelles du Mécanisme financier ;

d) Conseiller les PMA afin qu'ils désignent les représentants les plus qualifiés pour participer aux diverses activités du Groupe d'experts, y compris à l'Expo PNA 2024 et à la formation sur les lacunes et les besoins liés au processus des PNA.

<sup>46</sup> Conformément au calendrier établi dans le paragraphe 59 de la décision 1/CMA.5.

## L. Dialogue avec les représentants d'entités et d'organisations concernées

51. Le Groupe d'experts a entamé avec les représentants d'entités et d'organisations concernées participant à la session un dialogue sur le renforcement de l'aide apportée aux PMA, compte tenu des résultats du premier bilan mondial, de l'objectif mondial en matière d'adaptation et d'autres décisions pertinentes de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA. Les représentants d'entités et d'organisations concernées participant à la réunion ont fourni des informations actualisées comme suit :

a) Le FVC a annoncé que son plan stratégique pour 2024-2027 prévoyait une aide de 3 millions de dollars par pays pour l'élaboration des PNA, une aide de 3 millions de dollars par pays pour la planification des PNA destinée aux pays ayant épuisé leur première allocation, afin de financer le passage de l'élaboration des PNA à l'exécution de ceux-ci, une aide au titre du financement de la planification pouvant atteindre 3 millions de dollars par pays et 1 million de dollars par entité d'accès direct pendant la période de quatre ans. Des efforts accrus seront déployés pour renforcer les capacités des parties prenantes au niveau national en matière de coordination du financement de l'action climatique ; pour la mise en place d'environnements favorables aux investissements intégrés en faveur de l'action climatique, notamment au moyen de la conception et de l'application de cadres stratégiques ; et pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation des activités de projet. Un participant au dialogue a fait remarquer que les PMA continuaient de rencontrer des difficultés pour accéder au financement du FVC malgré le très grand nombre de modalités proposées ;

b) Le FEM a fourni des informations sur les progrès réalisés par les PMA dans l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA pendant la huitième opération de reconstitution des ressources du FEM et a annoncé que les ébauches de projet de 19 des 45 PMA avaient été approuvées. Il a également indiqué que les travaux se poursuivaient dans le cadre de ses différents programmes (communication et visibilité, sensibilisation et aide au renforcement des capacités en matière de planification et de programmation, coordination et apprentissage organisationnel). Un participant a demandé où trouver les informations relatives au Fonds pour les PMA dans les communications faites par le FEM sur ses projets. Le FEM a indiqué qu'il gérait une famille de fonds, notamment le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial pour le changement climatique, et de projets financés par ces fonds, et que ses communications avaient un caractère général mais qu'il entendait donner une plus grande visibilité à ces fonds dans sa stratégie d'adaptation au climat ;

c) Le Fonds pour l'adaptation a indiqué lesquelles des possibilités qu'il offrait avaient été utilisées par les PMA pour appliquer des mesures d'adaptation. Il a indiqué que 40 PMA avaient élaboré un projet d'adaptation. Certains d'entre eux ont été approuvés ou ont reçu un financement sous forme de don et d'autres sont en cours ou sont terminés. Les activités mises en œuvre par les pays contribuaient directement aux objectifs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, à la réduction de la vulnérabilité ou à la prise en compte de l'adaptation dans la planification du développement ou, plus largement, au développement des capacités ;

d) L'OMM continuait de contribuer activement aux projets de PNA des pays par l'intermédiaire du groupe de travail technique sur les PNA ; d'organiser des ateliers de formation régionaux afin d'aider les pays à améliorer les données scientifiques sur le climat pour leurs PNA ; et d'aider les pays à remédier à l'insuffisance de leurs capacités en élaborant des produits de connaissance essentiels et en les publiant sur de nombreuses plateformes ;

e) Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), évoquant l'objectif E du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (Augmenter substantiellement le nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe d'ici à 2020) a annoncé qu'au 9 janvier 2024, 129 pays avaient déclaré avoir mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et a estimé qu'il fallait en profiter pour poursuivre les efforts visant à promouvoir des approches intégrées et cohérentes d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. L'UNDRR continue de

soutenir les pays en effectuant des analyses des politiques, en élaborant des directives et en organisant des ateliers régionaux ;

f) Le GERICS continuait de collaborer avec GEO Blue Planet afin d'élaborer des documents sur l'adaptation des zones côtières, qui s'ajoutaient aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, et de fournir des informations régionales sur les changements climatiques en Afrique au moyen de la modélisation climatique, des systèmes informatisés d'aide à la décision et de la recherche. Un participant a demandé si le GERICS pouvait mettre à jour ses fiches d'information sur le climat par pays<sup>47</sup> et les étendre à tous les PMA, ce à quoi le représentant du GERICS a répondu que cela était possible sur demande pour les pays avec lesquels le GERICS avait établi une relation ;

g) Le PNUD a fait état des progrès accomplis dans l'aide apportée à 12 PMA pour leur permettre d'accéder au financement de la planification des PNA du FVC et a indiqué que six d'entre eux avaient soumis leur PNA. Il a soutenu un portefeuille de plus de 111 projets d'adaptation dans les 45 PMA depuis 2002. En 2023, le PNUD a aidé trois PMA à faire approuver des projets d'adaptation dans le cadre du Fonds pour les PMA et du FVC. Un participant s'est enquis des possibilités qui s'offraient à Djibouti d'obtenir l'aide du PNUD pour la mise en place de son PNA d'ici à 2025, étant donné que le PNUD mène actuellement des projets dans le pays ;

h) Le PNUE a décrit les progrès réalisés dans l'aide apportée à neuf PMA pour l'élaboration de leur PNA, en indiquant que l'un d'entre eux avait déjà soumis son plan, et dans l'aide apportée à quatre autres PMA pour l'élaboration et/ou la communication de propositions de projet afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du FVC pour l'élaboration de leur PNA. Le PNUE a indiqué qu'il avait soutenu la mise en œuvre de projets d'adaptation dans 20 PMA depuis 2002. Un participant a demandé de quelle manière le PNUE pouvait accélérer son soutien aux quatre PMA susmentionnés qui n'avaient pas encore commencé à élaborer leur PNA ;

i) Le Fonds d'équipement des Nations Unies a signalé qu'il aidait 30 PMA à intégrer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA dans les systèmes de planification et de budgétisation au niveau des collectivités locales au titre du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local. Il s'employait par exemple actuellement à rechercher quel type d'investissement pouvait être financé par le Mécanisme dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national de l'Ouganda ;

j) Le Réseau mondial pour les PNA a indiqué que 24 PMA avaient bénéficié d'une assistance technique directe dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA qu'il a mis en place. Il permet actuellement de fournir une aide à six PMA par l'intermédiaire de son centre d'appui aux pays, soutient des programmes nationaux dans quatre PMA et mène une étude préliminaire en vue d'aider trois autres PMA. Les domaines dans lesquels il peut apporter un appui sont notamment : la sensibilisation ; les plans de communication ; le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ; la mobilité humaine ; le genre ; l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité ; et la gestion des données.

## **M. Prise en compte des résultats du premier bilan mondial et de l'objectif mondial en matière d'adaptation dans les travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés**

52. Le Groupe d'experts a estimé que les décisions que la CMA avait adoptées à sa cinquième session au sujet des résultats du premier bilan mondial et de l'objectif mondial en matière d'adaptation contenaient des éléments pertinents pour ses travaux. Il s'agit notamment :

<sup>47</sup> Voir [https://www.gerics.de/products\\_and\\_publications/fact\\_sheets/climate\\_fact\\_sheets/index.php.en](https://www.gerics.de/products_and_publications/fact_sheets/climate_fact_sheets/index.php.en).

a) Des objectifs pour 2030 et des cibles énoncées dans le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, ainsi que du programme de travail biennal Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs à ces objectifs<sup>48</sup> ;

b) De l'invitation faite au Comité de l'adaptation afin qu'il soutienne l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, en collaboration avec le Groupe d'experts<sup>49</sup> ;

c) De la demande du Groupe d'experts visant à mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, compte tenu des dispositions de la décision 2/CMA.5 sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que des meilleures données scientifiques disponibles, notamment du sixième rapport d'évaluation<sup>50</sup> ;

d) De la demande visant à ce que des mesures d'adaptation urgentes, progressives, transformatives et impulsées par les pays soient prises eu égard aux différentes situations nationales<sup>51</sup> ;

e) De la demande adressée aux Parties afin que celles qui ne l'ont pas encore fait mettent en place leurs plans, politiques et processus nationaux de planification en matière d'adaptation d'ici à 2025 et les exécutent progressivement d'ici à 2030<sup>52</sup> ;

53. Le Groupe d'experts a examiné les mesures correspondantes et les a intégrées dans son programme de travail, en tenant compte de la nécessité de hiérarchiser ses activités.

## V. Programme de travail pour 2024-2025

54. Le Groupe d'experts a élaboré son programme de travail pour la période 2024-2025 (voir l'annexe III), qui contient les activités prioritaires suivantes pour 2024 :

a) Achever l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA ;

b) Élargir l'inventaire des financements disponibles en matière d'adaptation pour les PMA aux sources bilatérales et aux sources autres que celles du Mécanisme financier ;

c) Examiner le concept d'adaptation transformatrice, tel qu'il est présenté dans le bilan mondial et dans les décisions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation, afin d'éclairer les travaux du Groupe d'experts consistant à mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA, à formuler des orientations, à apporter un appui et à donner des conseils techniques aux PMA ;

d) Mettre à jour les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA afin qu'elles prennent en compte l'objectif mondial en matière d'adaptation ainsi que les meilleures données scientifiques disponibles, notamment le sixième rapport d'évaluation, et qu'elles soient plus faciles d'emploi ;

e) Aider davantage les PMA à exécuter leur PNA et, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à élaborer leur premier PNA d'ici à 2025, notamment en mobilisant l'appui des organisations concernées ;

f) Organiser des formations pour aider les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA de manière efficace et rapide en trouvant des solutions pour remédier aux lacunes et répondre aux besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités ;

g) Organiser et gérer l'Expo PNA en 2024 ;

h) Organiser la réunion prescrite des experts des Parties chargés d'évaluer les progrès réalisés dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

<sup>48</sup> Décision 2/CMA.5, par. 9, 10 et 39.

<sup>49</sup> Décision 2/CMA.5, par. 44.

<sup>50</sup> Décision 2/CMA.5, par. 47.

<sup>51</sup> Décision 1/CMA.5, par. 51.

<sup>52</sup> Décision 1/CMA.5, par. 59.

i) Réaliser des enquêtes auprès des PMA et des parties prenantes sur les difficultés rencontrées par les entités d'accès direct dans l'accès au financement de l'exécution des PNA, sur les besoins prioritaires en matière de formation, sur l'expérience et le retour d'information concernant la mise en pratique des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA (y compris les divers suppléments), etc. ;

j) Donner suite aux mandats actuels et aux nouveaux mandats du SBI, de la COP et de la CMA, y compris à ceux qui impliquent une collaboration avec d'autres organismes et organisations ;

k) Poursuivre les travaux et les activités menés au titre du programme de travail précédent, notamment la mise en œuvre de l'initiative axée sur le développement de la filière d'exécution des PNA, de l'initiative sur les données des PNA et de l'initiative PNA pour tous ; étendre le champ d'application de l'outil de suivi et d'évaluation ; organiser des dialogues entre pays ; produire des études techniques ; et organiser régulièrement des manifestations (manifestations parallèles, Expos PNA régionales).

**Annexe I****Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés,  
au 23 février 2024***[Anglais seulement]*

<i>Member</i>	<i>Party</i>
Laurie Ashley	United States of America
Dominique Auger	Canada
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haiti
Mokoena France	Lesotho
Payai Manyok John	South Sudan
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Richard Mfumu Lungu	Zambia
Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
Hana Hamadalla Mohamed	Sudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Buddi Sagar Poudel	Nepal
Idrissa Semde	Burkina Faso
Caoimhe Sweeney	Irleand
Gersom van der Elst	Kingdom of the Netherlands
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

## Annexe II

### Activités menées par l'Angola, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, le Mali, les Îles Salomon et le Yémen entre 2015 et le 28 mars 2024 pour entamer l'élaboration de leur plan national d'adaptation

[Anglais seulement]

Country	Activities undertaken to initiate NAP formulation
Angola	<p>Carried out a vulnerability assessment in 2015, with support under the National Adaptation Plan Global Support Programme, but was unable to carry out activities in response to the assessment owing to a lack of funding</p> <p>Initiated preparation of a NAP readiness proposal in 2015, with the support of UNEP as the delivery partner, which was submitted to the GCF in 2019 but withdrawn at the request of the national designated authority in 2020</p> <p>Reinitiated development of the NAP readiness proposal in 2022, with the support of UNEP, which is transferring the proposal to the new template required by the GCF, with the expectation that the proposal will be submitted to the GCF by June 2024</p>
Djibouti	<p>Held an inception workshop and drafted a NAP readiness proposal for submission to the GCF in 2015, with support under the National Adaptation Plan Global Support Programme</p> <p>Submitted the NAP readiness proposal to the GCF in 2018, with the support of UNDP as the delivery partner, following which numerous review and feedback cycles took place between the country, UNDP and the GCF, with the most recent resubmission, revised in response to feedback received, made in April 2023</p> <p>UNDP is currently waiting for further guidance from the GCF secretariat to resubmit the project proposal using new guidance and templates currently being developed by the GCF</p>
Eritrea	<p>Developed a NAP road map, took stock of available information and assessed capacity gaps and needs in relation to formulating the NAP in 2015</p> <p>Initiated preparation of a NAP readiness proposal, with the support of UNEP as an accredited entity, which was submitted to the GCF in 2018, following which four resubmissions were made to address feedback received, including questions relating to implementation arrangements, and changes in GCF guidance and templates, with the most recent resubmission made in October 2023</p> <p>The country is waiting for approval of the proposal or feedback from the GCF secretariat ;</p> <p>Given the long time it has taken to receive approval on the proposal, the country has held several meetings with the GCF secretariat, UNEP, LEG and the UNFCCC secretariat to communicate the challenges it is facing in getting its proposal approved. A successful resolution has yet to be found.</p>
Gambia	<p>Initiated preparation of a NAP readiness proposal in 2019, with the support of UNEP as the delivery partner, which was submitted to the GCF in 2021 and approved in September 2023</p> <p>Initiated recruitment of a project team for NAP formulation in 2023</p>

---

<i>Country</i>	<i>Activities undertaken to initiate NAP formulation</i>
Mali	<p>Developed a NAP road map and prepared a national adaptation capacity assessment report, with support from the German Agency for International Cooperation, in 2015</p> <p>Submitted a NAP readiness proposal to the GCF in 2017, with Project Fiduciary and Administrative Agency as the delivery partner, which was returned to the country with feedback for its resubmission</p> <p>Recruited national and international consultants in April 2023 to start to formulate the NAP and finalize its project proposal, with support under the Adaptation Pipeline Accelerator</p>
Salomon Islands	<p>Prepared the first draft of a NAP readiness proposal in 2018, with the support of the Pacific Community,</p> <p>Delays were encountered in submitting the project proposal, which were further exacerbated by changes in GCF guidance and templates among other things.</p> <p>The proposal was submitted to the GCF secretariat in 2021, following which feedback was received, with a revised proposal planned to be resubmitted to the GCF in the first quarter of 2024</p>
Yemen	<p>Initiated development of a NAP readiness proposal in 2018, with the support of UNEP as the delivery partner, with political instability preventing its submission to the GCF</p> <p>Reinitiated development of the NAP readiness proposal in 2021, this time with UNDP as the delivery partner, though new GCF guidance and templates, are delaying its submission to the GCF</p>

---



## Annexe III

### Least Developed Countries Expert Group work programme for 2024-2025

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs and outcomes</i>
Supporting the LDCs in implementing priority adaptation actions included in NAPs	Update and expand the mapping of available funding for adaptation to cover sources other than those under the Financial Mechanism, and disseminate the findings of the mapping widely, including through technical support and training activities	NAP Central updated with funding sources LDCs supported in understanding available sources of funding
	Facilitate the development of project concepts and proposals for accessing funding from the AF, the GCF, the LDCF and other sources by addressing the obstacles faced, including by conducting regional training workshops, providing direct support to the LDCs, holding NAP Expos and implementing other relevant initiatives, taking into account challenges in participation of the Pacific LDCs in the regional training workshops	NAP project catalogue updated regularly LDC projects for implementing priority adaptation actions included in NAPs approved for funding by the GCF and other sources Two writing workshops held per year (one for Africa and Haiti, one for Asia and the Pacific)
	Convene a meeting with the AF, the GCF, the GEF and relevant organizations at NAP Expo 2024 to identify ways to assist the LDCs in addressing the challenges, gaps and needs that the LDCs continue to face in accessing funding for implementing NAPs and provide recommendations to SBI 60	Recommendations on how to address challenges, gaps and needs to enable progress in implementing adaptation actions provided to SBI 60
	Identify the challenges faced by the LDCs in initiating and/or completing the process of accrediting direct access entities and gaining approval of projects by their direct access entities by conducting surveys of the LDCs in collaboration with the GCF, and include the findings thereon in the report on LEG 46 to SBI 61	Report on outcomes of the surveys prepared for SBI 61
Enhancing the provision of direct support to the LDCs for formulating and updating NAPs	Offer direct support to the LDCs in formulating and submitting their first NAP by 2025 or in updating and submitting an existing NAP, including by reviewing draft NAPs	Draft NAPs reviewed All first NAPs submitted on NAP Central
	Identify the challenges, gaps and needs faced by the LDCs that are yet to formulate their first NAP, including by conducting surveys with the LDCs, the GCF and relevant organizations, and provide recommendations to SBI 60 on how to address them	Recommendations on how to address challenges and needs of the LDCs in formulating NAPs provided to SBI 60
	Support the LDCs in addressing data gaps in the context of NAP formulation through further developing the NAP data initiative and identifying links to relevant data	LDCs supported in addressing data gaps by working with the data, information, tools and models available via NAP Central

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs and outcomes</i>
Supporting the LDCs in establishing an effective and iterative process to formulate and implement NAPs	products, such as those of GEO, the Intergovernmental Panel on Climate Change and WMO, and communicating those links on NAP Central	
	Catalyse partner organizations to support the LDCs in establishing and maintaining an effective and iterative national process that supports the ongoing formulation, implementation, review and update of NAPs	All LDCs have in place an effective and iterative process to formulate and implement NAPs
	Provide support to the LDCs, including through training, for formulating and implementing NAPs, with a focus on addressing priority capacity gaps and capacity-building needs related to collecting data, accessing funding, implementing NAPs and establishing monitoring and evaluation systems	Training conducted at NAP Expo 2024 and subsequent events Direct support provided to the LDCs, on request
Continuing to update and develop NAP technical guidelines and support organizations in preparing supplementary materials	Provide support and advice to the LDCs on addressing the guiding principles of the process to formulate and implement NAPs, including by sharing best practices and lessons learned	Best practices and lessons learned shared through case studies and outreach materials on NAP Central and at events such as the NAP Expo Continued production of the publication on best practices and lessons learned
	Finalize the development of the technical guidelines for the implementation of NAPs, doing so in a timely manner considering the urgency to assist the LDCs in expeditiously transitioning from NAP formulation to implementation	Guidelines finalized by June 2024 and disseminated widely to the LDCs Guidelines applied in supporting countries in implementing adaptation actions identified in NAPs Feedback provided on draft supplementary materials being produced by organizations
	Update the technical guidelines for the formulation and implementation of NAPs, reflecting the provisions of decision 2/CMA.5 on the global goal on adaptation as well as the best available science, including the AR6, while ensuring coherence with the technical guidelines for the implementation of NAPs and taking into account the experience of the LDCs with the original technical guidelines for the formulation and implementation of NAPs and supplementary materials	Guidelines finalized by December 2024 and disseminated widely to the LDCs
	Identify ways to assist the LDCs in promoting transformational adaptation in their NAPs, including through technical discussions at NAP Expos and other events	LDCs supported in understanding and promoting transformational adaptation

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs and outcomes</i>
	Continue to engage stakeholders, such as organizations, regional centres and networks, Indigenous Peoples and local communities, the private sector and youth, in the process to formulate and implement NAPs, including in addressing emerging areas from the targets of the global goal on adaptation	Improved NAPs produced
Continuing to track and monitor progress in the process of formulating and implementing NAPs as well as the experience and challenges of the LDCs with that process	Support the assessment of progress in the process to formulate and implement NAPs by the COP and the CMA by producing annual progress reports and convening in 2024, in collaboration with the AC, a meeting of Party experts to assess progress in the process to formulate and implement NAPs, and preparing a report on that meeting for consideration at SBI 60	Annual progress report on NAPs published Assessment meeting of Party experts held during NAP Expo 2024 Report on the meeting prepared for SBI 60 Information on best practices and lessons learned in relation to addressing adaptation in the LDCs included in LEG meeting reports
	Expand the scope of the PEG M&E tool to include metrics on the outcomes and impacts of adaptation efforts in the context of NAPs	Updated technical note on the expanded PEG M&E tool produced and used in training and NAP assessment efforts
Continuing to collaborate with the GCF, the GEF (via the LDCF) and the AF on providing support to the LDCs in accessing funding for formulating and implementing NAPs	Continue to document the experience, including challenges and obstacles, of the LDCs and direct access entities in accessing funding from the GCF for adaptation, and include in relevant LEG meeting reports information on ongoing efforts of the LEG to address capacity gaps and capacity-building needs related to accessing funding for formulating and implementing NAPs Continue to collaborate with the GCF, the GEF (via the LDCF) and the AF on promoting the integration of NAP priorities into relevant country programming instruments and on expanding the pipeline of projects from the LDCs related to implementing NAPs	Relevant information included in LEG meeting reports Information on actions to support the LDCs in accessing funding and progress in this regard included in LEG meeting reports
Continuing to support the LDCs in effectively and efficiently implementing the Convention and the Paris Agreement as well as other relevant instruments of the United Nations	Continue to maintain the roster of national and regional experts from the LDCs who can support the formulation and implementation of NAPs, and promote use of the roster by organizations supporting the LDCs in the formulation and implementation of NAPs as a way of promoting the expertise of the LDCs Continue to develop training materials on the PA-ALIGN tool for use in supporting the LDCs in implementing the Convention and the Paris Agreement, in collaboration with other constituted bodies and relevant organizations	Roster of national and regional experts from the LDCs further developed and maintained online Roster of LDC experts used by organizations when providing technical assistance PA-ALIGN tool updated ; outreach and training activities conducted

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs and outcomes</i>
	Hold regular dialogues with the LDCs during LEG meetings and events to update them on available support and discuss how to effectively align activities under programmes that they may be developing with the Doha Programme of Action for the Least Developed Countries for the Decade 2022–2031	Support that aligns with the Doha Programme of Action provided to the LDCs  LDCs well informed about available support
Responding to mandates from the SBI, the COP and the CMA related to supporting LDCs in implementing the Convention and the Paris Agreement	Continue to provide channels for Parties to provide information on support being provided for formulating and implementing NAPs, and summarize the results in the NAP Progress Tracker on NAP Central	Relevant information on NAPs shared through the NAP Progress Tracker on NAP Central
	Continue to update information on gaps and needs related to the process to formulate and implement NAPs, in collaboration with the AC, and consider how the LEG can address them as part of its mandate	Updated compilation of gaps and needs ; progress in addressing the gaps and needs included in LEG reports  Direct support provided to the LDCs
	Continue to guide the secretariat in preparing a synthesis report on specific adaptation themes, focusing on lessons learned and good practices, in the context of recognizing the adaptation efforts of developing countries	Synthesis report produced in December 2024
	Continue to contribute to the development of methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support, including through the joint AC–LEG–SCF working group, of such methodologies	Progress in the work included in LEG (and AC) reports
	Assist the LDCs in addressing the adaptation-related provisions of the Convention and the Paris Agreement, including the submission and updating of adaptation communications as well as the submission of NAPs, policies and planning processes by 2025 and progression in implementing them by 2030	Technical assistance provided to the LDCs
	Assist the LDCs in aligning NAPs with other relevant instruments under the Convention and the Paris Agreement (including NDCs, adaptation communications, national communications and biennial transparency reports), targets of the global goal on adaptation and efforts to address loss and damage	Technical assistance provided to the LDCs  Technical report on aligning NAPs and relevant instruments including NDCs produced in 2024
	Advise the LDCs on how to best meet the requirements of the iterative adaptation cycle and thematic targets of the global goal on adaptation	Technical advice provided to the LDCs
	Support implementation of the United Arab Emirates Framework for Global Climate Resilience with technical guidance and training materials, and contribute to implementation of the United Arab Emirates–Belém work programme	Coverage of the Framework and work programme included in NAP training materials and events

<i>Work area</i>	<i>Activities</i>	<i>Expected outputs and outcomes</i>
		Experience with and results from assessing NAPs using the PEG M&E tool applied to the targets under the global goal on adaptation
	Continue to report on progress towards integrating a gender perspective into the work of the LEG and ensure consideration of the UNFCCC gender action plan in developing the activities of the LEG	Relevant information included in LEG meeting reports
Continuing to collaborate with other constituted bodies and with organizations outside the Convention in fulfilling joint mandates and undertaking activities of common interest	Collaborate with other constituted bodies and UNFCCC programmes (especially the AC, the Consultative Group of Experts, the FWG of the LCIPP, the NWP, the PCCB, the SCF and the WIM Executive Committee) on activities related to NAPs, the LDC work programme, gender and response to mandates from the SBI, the COP and the CMA	Coherence and coordination achieved in the provision of support to countries on NAPs
Conducting global and regional outreach events on NAPs	Organize a global NAP Expo annually and collaborate with organizations on organizing regional NAP Expos, peer learning events and other outreach activities, as necessary	Global and regional NAP Expos held in 2024 and 2025
	Continue to develop NAP Central as a repository for NAPs and NAP-related information and knowledge, including information on progress in the process to formulate and implement NAPs and experience, best practices and lessons learned from that process, as well as adaptation solutions and technical guidelines	Updated information uploaded to NAP Central
	Analyse AF, GCF and LDCF project documents and other sources of information to compile case studies showcasing approaches, methodologies and tools used in achieving particular adaptation outputs and outcomes, and share the compilation through NAP Central and at relevant NAP-related events	Learning from practice facilitated in the LDCs Good practices replicated in the LDCs Case studies shared at LEG events and on NAP Central
	Continue to hold a side event at each session of the SBI to communicate the work of the LEG and facilitate interaction with Parties, in particular the LDCs	Parties and other stakeholders kept up to date on the work of the LEG in supporting the LDCs